



Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 30
Absents : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD



Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINÉAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL



formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Thérèse TRESPEUCH.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Katell ANDROMAQUE, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

M. Oscar NAVARRO a été élu Secrétaire de Séance.

REMBOURSEMENT DE SPECTATEURS – ANNULATION DU SPECTACLE LES ARROSEURS ARROSÉ.E.S
DL_2024_06_15

Mme Dintheer expose :

Le spectacle *Les Arroseurs Arrosé-e-s*, prévu le vendredi 23 février 2024, a été annulé par la compagnie pour des raisons personnelles.

Le spectacle n'a pas été remplacé et il est nécessaire de rembourser les 21 spectateurs, pour un montant total de 126 €.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire via la régie d'avances, et imputé sur le compte budgétaire CAPE 311 B 65888 « autres charges exceptionnelles de gestion ». La liste des spectateurs à rembourser est jointe à cette délibération, en tant que justificatif pour la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Vu l'avis de la Commission Animation réunie le 12 juin 2024,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1. APPROUVE le remboursement des spectateurs du spectacle « Les Arroseurs Arrosé-e-s », pour un montant de 126 € selon la liste jointe ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

OSCAR NAVARRO



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**ESPACE CULTUREL CAPELLIA
REGIE AVANCES****VIREMENTS - COMPTE BANCAIRE N° 000 0200921 31****REGIE N°15512****SPECTACLE ANNULE – ARROSEURS ARROSE·E·S – 23 FEVRIER 2024**

	Nom / prénom	Nb places	Montant	Paiement
1		2	12	Carte bancaire
2		1	6	Carte bancaire
3		1	6	Carte bancaire
4		1	6	Carte bancaire
5		2	12	Carte bancaire
6		1	6	Carte bancaire
7		2	12	Carte bancaire
8		1	6	Carte bancaire
9		1	6	Carte bancaire
10		2	12	Carte bancaire
11		1	6	Carte bancaire
12		2	12	Carte bancaire
13		2	12	Carte bancaire
14		2	12	Carte bancaire
	TOTAL	21	126,00 €	

Etat arrêté à la somme de cent vingt six euros**Le 11/05/2024****Le Régisseur****Agnès Kirion**